



MINISTÈRE
DU TRAVAIL, DE LA SANTÉ,
DES SOLIDARITÉS
ET DES FAMILLES

Liberté
Égalité
Fraternité



Paris, le 6 février 2025

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Troisième édition des Journées nationales numériques des secteurs social et médico-social Le numérique au service de l'accompagnement d'aujourd'hui et de demain

Les Journées nationales dédiées au numérique pour les secteurs social et médico-social, organisées par la Délégation au numérique en santé (DNS), l'Agence du numérique en santé (ANS), la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) et la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) ont mobilisé les acteurs du social et du médico-social autour des professionnels qui œuvrent dans le déploiement des outils numériques au service de l'accompagnement des personnes.

La transformation des usages et des pratiques

Placée sous le signe de la transformation des pratiques par le numérique en santé, avec l'alimentation du dossier médical partagé, la montée en puissance de l'utilisation de Mon espace santé par les citoyens et le déploiement massif du dossier usager informatisé (DUI) dans le secteur, cette troisième édition a ouvert un espace de partage et d'échange. Sous l'impulsion d'Odile Jamet, directrice de projets au sein du ministère du Travail, de la Santé, des Solidarités et des Familles, les parties prenantes ont échangé leurs points de vue dans l'objectif d'une réussite collective au bénéfice des usagers et des professionnels. « Le numérique en santé ne doit pas être une contrainte, mais un levier puissant pour améliorer la prise en charge, fluidifier les parcours et renforcer l'autonomie des usagers. » a précisé Annie Prévot, Directrice de l'Agence du Numérique en Santé. « Notre objectif est clair : simplifier le quotidien des professionnels et garantir une meilleure continuité de l'accompagnement des usagers grâce à un cadre technique qui régit l'échange et le partage sécurisé des données ».

Le numérique au service de l'accompagnement d'aujourd'hui et de demain

Convaincu par l'informatisation du « cœur de métier » des établissements et services dans la transformation du secteur, Maëlig Le Bayon, directeur de la CNSA, a rappelé que la Caisse a conçu et lancé le programme ESMS numérique dès 2020. « *Quatre ans plus tard, ce sont 900 projets embarquant près de 21 000 établissements ou services sociaux ou médico-sociaux (ESSMS) et 355 millions d'euros engagés.* »

Lors des projections initiales, l'objectif était d'équiper la quasi-totalité du secteur du grand-âge, des personnes en situation de handicap et du domicile d'ici fin 2025. Au global, à l'aune de la dernière année du programme ESMS numérique, le Ségur numérique (ESMS Numérique et SONS) a déjà bénéficié à près de 80 % des structures du champ de l'autonomie. « *Les ESSMS ont démontré leur*

capacité à prendre le virage numérique en s'engageant massivement dans le programme, avec plus d'un demi-million de personnes accompagnées qui bénéficient déjà d'un DUI. » a-t-il ajouté.

Si l'objectif d'équipement des ESMS sera atteint à la fin du programme, les usages du numérique émergent et doivent encore progresser. Le numérique est un levier puissant au service de la transformation de l'offre sociale et médico-sociale et des pratiques professionnelles, a rappelé Jean-Benoît Dujol, directeur général de la cohésion sociale. Il permet aux professionnels de mieux coopérer et de mettre la personne accompagnée au centre du dispositif. *« Avec le DUI et Mon Espace Santé, les structures médico-sociales disposent désormais d'outils pour proposer des interventions plus diversifiées, souples et individualisées. Nous améliorons ainsi de manière significative la qualité de service, la prise en charge et le parcours des usagers. »*

Les professionnels témoignent

« Accompagner le parcours de santé c'est aussi utiliser les outils qui sont à notre disposition. Nous avons fait venir une ambassadrice Mon espace santé qui a présenté l'outil aux travailleurs. Cela leur permet à présent de retrouver leur historique de santé, les éléments qui aident à la consultation, et tout ça dans leur téléphone. » Claire Bout, responsable de projets numériques en e-santé - Association Phar83, ESAT Bidard

« Pour l'utilisateur, l'utilisation de Mon espace santé va lui permettre de devenir acteur de sa santé. Depuis que nous sommes ambassadeurs Mon espace santé, nous avons revu nos pratiques dès la prise en charge du patient avec à la clef une transparence des données médicales entre les professionnels de santé et les patients. » Marion Lechat, infirmière coordonnatrice - SSIAD de Clisson

« Pour les personnes qui ont un accès facile à la lecture et à l'écriture, le fait de pouvoir elles-mêmes renseigner, par exemple, un rendez-vous médical et que nous, on ait l'information directement sur le DUI ce serait, entre guillemets, un travail collaboratif avec la personne qui serait idéal, on va dire. Je le vois comme un outil qui permettra à la personne d'être accompagnée de façon cohérente tout au long de son parcours d'accompagnement. » Alexandre Cosic, accompagnant éducatif et social au SAVS de l'APEI A.U.B.E.

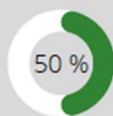


Soutenir le développement et la généralisation du **numérique** dans le secteur médico-social et social

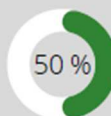
Près de **900** projets financés
soit **20 600** établissements et services
qui accompagnent
plus d'**1,5** million de personnes

550 000 DUI

sont utilisés au quotidien
par les professionnels
pour accompagner
les personnes âgées ou
en situation de handicap



des ESMS **acquièrent
ou renouvellent** une
solution DUI (dossier
usager informatisé)



des ESSMS **mettent
en conformité** leur
solution DUI

20 %

des ESSMS financés
sont du champ du
domicile

23 %

des ESSMS financés
sont du champ des
personnes âgées

43 %

des ESSMS financés
sont du champ des
personnes
handicapées

Janvier 2025



À propos de la Délégation au numérique en santé (DNS) : la Délégation au numérique en santé (DNS) assure le pilotage de l'ensemble des chantiers de transformation du numérique en santé. La DNS est rattachée directement au ministre de la Santé et de la Prévention. Elle assure un pilotage resserré de l'Agence du Numérique en Santé

Marion Février : marion.fevrier@sante.gouv.fr – 06 08 77 61 02

À propos de l'Agence du Numérique en Santé (ANS) : L'ANS accompagne la transformation numérique de notre système de santé, devenue aujourd'hui incontournable. L'ANS assure trois grandes missions. La première vise à réguler la e-santé en posant les cadres et les bonnes pratiques, notamment en termes de sécurité et d'interopérabilité pour faciliter le partage et les échanges de données de santé en toute confiance. La deuxième mission consiste à conduire les projets d'intérêt national sous l'égide des pouvoirs publics. Enfin, l'ANS accompagne le déploiement national et territorial des outils et projets numériques en santé afin de développer les usages et de favoriser l'innovation.

<https://esante.gouv.fr/>

Julie Messier : julie.messier@esante.gouv.fr – 06 16 89 59 83

À propos de la Direction générale de la cohésion sociale (DGCS) : La direction générale de la cohésion sociale (DGCS) conçoit et pilote les politiques publiques de solidarité, pour améliorer la vie quotidienne des personnes en situation de précarité, des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants et des familles, des majeurs protégés. La DGCS agit également aux côtés des professionnels du social et du médico-social pour renforcer l'attractivité des métiers (recrutements, revalorisations salariales, formation et ingénierie des diplômes, amélioration de la qualité de vie au travail, promotion de la bientraitance...) et s'implique dans les politiques en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes.

Contact Presse : dqcs-com@social.gouv.fr

À propos de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) : La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) gère la branche Autonomie de la Sécurité sociale. Elle soutient l'autonomie des personnes âgées et personnes handicapées en contribuant au financement des aides individuelles versées aux personnes, ainsi qu'au financement des établissements et des services qui les accompagnent, en veillant à l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire national.

À ce titre, elle pilote le réseau des acteurs locaux de l'autonomie (maisons départementales des personnes handicapées, conseils départementaux et agences régionales de santé) et leur propose un appui technique. Elle participe à l'information des personnes âgées, des personnes handicapées et de leurs proches aidants grâce aux sites pour-les-personnes-agees.gouv.fr et monparcourshandicap.gouv.fr. Enfin, elle contribue à la recherche, à l'innovation dans le champ du soutien à l'autonomie, et à la réflexion sur les politiques de l'autonomie. En 2023, la CNSA consacre plus de 38 milliards d'euros à l'aide à l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. C'est le 5e budget de la Sécurité sociale : 1er financeur du soutien à l'autonomie.

Agnès Caradot : agnes.caradot@cnsa.fr – 07 86 32 43 68
